



Syndicat mixte
pour l'aménagement et la gestion
du Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient
Maison du Parc
10220 Piney

Extrait des délibérations du Comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

OBJET : Indemnité de fonction du Président

**DATE DE LA
CONVOCAION**
8 novembre 2023
DATE D’AFFICHAGE
8 novembre 2023

NOMBRE DE DELEGUES
Afférents au Comité : 88
En exercice : 88
Présents : 56
Votants : 56
+ 12 pouvoirs

L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre à 17h30, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient se sont réunis à la salle des fêtes de Radonvilliers sur la convocation qui leur a été adressée.

Etaient présents :

Conseillers régionaux

M. Philippe BORDE
M. Alain CEDELLE
Mme Annie DUCHENE avec le pouvoir de Mme Gabrielle CHEVILLON
M. Pascal ERRE avec le pouvoir de M. Jordan GUITTON
Mme Isabelle HELIOT-COURONNE
M. Maxence MEUNIER avec le pouvoir de Mme Gaëlle DUPRE
M. Ghislain WYSOCINSKI

Conseillers départementaux

M. Alain BALLAND
Mme Sibylle BERTAIL-FASSAERT
M. Bertrand CHEVALLIER
Mme Marielle CHEVALLIER
M. Philippe DALLEMAGNE avec le pouvoir de Mme Marie-Noëlle RIGOLLOT
Mme Claude HOMEHR
M. Jean-Michel HUPFER
M. Olivier JACQUINET avec le pouvoir de M. Bernard DE LA HAMAYDE
Mme Arlette MASSIN avec le pouvoir de Mme Marie-Thérèse LEROY
M. Philippe PICHERY

Troyes Champagne Métropole

M. Nicolas HONORE
M. Fabien GERARD
M. Marc SEBEYRAN
M. Pascal HENRI

Communes du territoire

Amance – M. Jean-Michel PIETREMONT, Maire, titulaire
Assencières – M. Jean-Louis PINET, Maire, titulaire, avec le pouvoir de M. Sébastien CARRET
Bossancourt – M. Wlady PAILLEZ, suppléant
Bouy-Luxembourg – M. Ghislain ROBERT, titulaire
Brienne-la-Vieille – M. Gaël GROSMARE, Maire, titulaire
Brienne-le-Château – M. Christophe AUBRY, titulaire
Champ-sur-Barse – Mme Virginie VANHOORNE, titulaire
Chauffour-les-Bailly – Mme Marie-Claude BEZINS, titulaire
Dienville – M. Claude LARGE, Maire, titulaire
Epagne – M. Francis DOIZELET, Maire, titulaire

Géraudot – Mme Noémie BRAGUE, Maire, titulaire, avec le pouvoir de M. Benoît VACHERET
Hampigny – M. Hervé CHAMBON, Maire, titulaire
Juvanzé – Mme Maryline BEAUDEUX, suppléante
La Villeneuve-au-Chêne – M. Jésus CERVANTES, Maire, titulaire
Lassicourt – Mme Angélique LACOUR, titulaire
Laubressel – M. Edin ZULIC, titulaire
Lusigny-sur-Barse – Mme Marie-Hélène TRESSOU, Maire titulaire, avec le pouvoir de Mme Magali ROSSITTO
Mesnil-Saint-Père – M. Gilles LOYER, titulaire
Molins-sur-Aube – M. Gilles JACQUARD, Maire, titulaire
Montiéramey – M. Olivier IRDEL, titulaire
Montreuil-sur-Barse – M. René BARBEIRO, titulaire
Pel-et-Der – M. Dany DUBUISSON, Maire, titulaire
Piney – M. Christian DENORMANDIE, Maire, titulaire
Précy-Notre-Dame – Mme Raphaëlle AUBRY, titulaire
Précy-Saint-Martin – M. Richard VEIBERT, titulaire
Puits-et-Nuisement – M. Julien GUILLAUD, titulaire
Radonvilliers – Mme Marie-Noëlle ROBITAILLE, suppléante
Rosnay-L'Hopital – M. Jean-Philippe MIGNOT, titulaire
Rouilly-Sacey – M. Patrick DYON, Maire, titulaire
Saint-Christophe-Dodinicourt – M. Pascal SANTEL, titulaire
Thennelières – M. Julien DEON, titulaire
Trannes – Mme Bénédicte SCOHY, suppléante avec le pouvoir de Mme Emilie COUVREUX
Unienville – M. Jean-Michel CHATELAIN, Maire, titulaire
Vallentigny – M. Bruno DEZOBRY, Maire, titulaire
Vendeuvre-sur-Barse – M. Alain CHENET, titulaire avec les pouvoirs de M. Christophe DUXIN et de M. Raymond LUCK

La séance a été ouverte par Mme la Vice-Présidente, Isabelle HELIOT-COURONNE.



Indemnité de fonction du Président

Vu l'article D333-15-1 du Code de l'environnement.

« Les indemnités maximales votées en application du III de l'article L. 333-3 par les organes délibérants des syndicats mixtes d'aménagement et de gestion des parcs naturels régionaux pour l'exercice effectif des fonctions de Président ou de Vice-Président sont déterminées en appliquant au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique les barèmes suivants :

SUPERFICIE (en hectares)	TAUX EN POURCENTAGE	
	Président	Vice-Président
De 0 à 49 999	27	11
De 50 000 à 99 999	29	13
De 100 000 à 199 999	31	15
Plus de 200 000	33	17

La superficie prise en compte est celle cadastrée et non cadastrée "hors eaux du territoire géré par le Syndicat mixte du Parc naturel régional. »

Il est proposé d'allouer au Président du Syndicat mixte, une indemnité de fonction au taux de 100 % sur la base des indemnités prévues par les textes en vigueur.

Compte tenu de la superficie « hors eaux » du PNRFO, cette indemnité sera de 29 % de l'indice brut en vigueur.

Le Comité syndical décide, avec une abstention (1 voix), de :

- valider cette proposition,
- autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.



Isabelle HELIOT-COURONNE

Isabelle HELIOT-COURONNE
2023.11.27 12:24:52 +0100
Ref:20231124_161601_1-1-O
Signature numérique
Par absence et par délégation,
le 1er Vice-Président